



Maintien de salaire avec une fiche de paie en maternité négative!

Par Lila17

Bonjour,

Je voudrais savoir pourquoi le comptable prend pas la base déclarée à la sécurité sociale (3 derniers mois) pour maintenir mon salaire à 100% en maternité?

Car je me retrouve avec -200/-450?? Sur chaque mois en congés maternité car il maintient un salaire en net car la convention ne précise pas net ou brut donc il choisit de maintenir salaire de base -21%-ijss-csg-crds.

Alors que mes 3 mois brut déclarés il a mis mon salaire de base et mes primes non variables non contractuelles!

Donc je me retrouve au final avec de grandes ijss et lui récupère au final.une partie!

A t il le droit de faire cela?

1. Doit il.maintenir sur la.base de ce qu'il a déclaré à la sécurité sociale et la je ne.serait plus en.négatif.?
2. Où à t il.droit de récupérer l.argent que la.securite sociale me.donne car il.a déclaré plus que la.base qui prend pour maintenir mon salaire ?
- 3.il ne maintient pas le salaire car je perçois des ijss supérieures à mon salaire de base ? Et ainsi recevoir une fiche de paie à zéro est ce possible ?

Merci beaucoup par avance pour votre aide .